URB0105/2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 090-219000320-20231219-URB0105_2023-AU

MAIRIE DE DANJOUTIN

VILLE DE DANJOUTIN

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 090032 23 A0010
Déposé le : 20/02/2023
Sur un terrain sis : 4 Impasse des Tilleuls, DANJOUTIN
Et cadastré :
Objet :

DESTINATAIRE
Monsieur MICHEL BULLE,
4 Impasse des Tilleuls
90400 DANJOUTIN

Autorité compétente : Maire au nom de la commune
Affaire suivie par Alan PECORARI - Instructeur ADS

Objet : Retrait avant décision

Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier en date du 23/03/2023.

Je vous informe de la prise en compte de votre demande d'annulation de la Déclaration préalable, relative à un ravalement de façades, déposé(e) le 20/02/2023

Un exemplaire de votre demande initiale sera conservé pour versement aux archives.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A DANJOUTIN, le 19/12/2023
Pour **Le Maire**,
l'Adjointe déléguée
Martine PAULUZZI